

Séance ordinaire du 6 juin 2011

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce sixième jour de juin deux mille onze (6 juin 2011) à 19 h 30, au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits, transferts budgétaires et affectations de surplus – Juin 2011

7. Avis de motion – adoption du règlement sur les limites de vitesse et le stationnement

8. Adoption du règlement 152-4-2011 concernant le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme et modifiant le règlement 152-86

9. Financement des règlements 352-2005 et 363-2008

10. Renouvellement de trois (3) prêts temporaires pour une année

11. Modification de la résolution 2010-11-379 – Reddition de comptes TECQ 2005-2009

12. Appui à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton – exploration minière

13. Formation pour les élus – Le comportement éthique

14. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités - Inscription

15. Octroi de contrat à Aqua Data - Évaluation préliminaire des comportements hydrauliques des réseaux d'aqueduc selon le Code national de prévention des incendies

16. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local

17. Demande de soumission sur invitation – Réfection de l'Avenue Ringuette

18. Octroi de contrat à Aqua Data - Exécution du programme de rinçage unidirectionnel

Séance ordinaire du 6 juin 2011

19. Nomination de la personne responsable de l'application du règlement régional # 221-11 de la MRC de Maskinongé visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée
 20. Embauche d'un stagiaire au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment
 21. Demande de dérogation mineure – Madame Noëlla Dusablon
 22. Versement de subvention au Comité d'embellissement
 23. Autorisation de signataire et de dépense – Protocole d'entente avec Déli-Candy
 24. Proclamation des Journées de la Culture
 25. Varia
 - 25.1 Octroi de contrat à Action Solutions sans fil Mauricie inc. - Location d'unités véhiculaires Focus
 - 25.2 Appui à la Maison familiale rurale (MFR)
 - 25.3 Demande au Ministère des Transports pour ajout d'un arrêt obligatoire
- Période de questions
26. Levée de l'assemblée

2011-06-163

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les gens présents. Il revient sur la requête des citoyens du secteur du Lac Robert demandant l'entretien d'été des routes. Un comité de citoyens a été formé et de notre côté nous sommes à évaluer les coûts pour rendre plus praticables ces routes et le moyen de financer ces coûts. Une rencontre s'effectuera avec le comité pour déposer cette étude, il mentionne aussi qu'il s'agira d'une taxe de secteur.

Il fait aussi un retour sur la requête des citoyens de la rue Lambert concernant la prise en charge du déneigement de la rue. Dans ce dossier aussi, nous devons s'entendre sur le mode de financement.

Concernant le dossier des routes de rinçage, nous avons eu le dépôt du rapport établissant les routes de rinçage pour effectuer le nettoyage de notre réseau d'aqueduc. Il informe que des inconvénients sont à prévoir durant les travaux de nettoyage, comme l'eau brunâtre. La durée des travaux est estimée à 10 jours. La population sera avisée par publipostage de la période des travaux.

Le plan d'intervention de nos infrastructures souterraines est aussi complété. Un envoi au ministère a été effectué afin d'obtenir une approbation préliminaire et d'apporter les changements s'il y a lieu avant l'adoption finale par le conseil et ensuite par le ministre.

Il indique que la municipalité procédera à un appel d'offres sur invitation pour la réfection par un enrobé coulé à froid de l'avenue Ringuette.

Nous sommes aussi à finaliser le dossier du 5^e rang quant à sa localisation.

En terminant, M. le Maire invite la population à participer à la vente de garage qui aura lieu dans la municipalité les 11 et 12 juin et qu'un lieu commun a été établi à la salle communautaire.

Robert Landry,
Maire

Séance ordinaire du 6 juin 2011

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2011 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2011-06-164

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2011 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 06-06-2011 préparé par madame Nathalie Vallée, directrice générale & secrétaire-trésorière, faisant état de la correspondance du mois;

2011-06-165

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 06-06-2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

2011-06-166

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2011 totalisant 151 052,08 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer au 31 mai 2011 au montant de 40 773,50 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Alain Côté Consultant inc. – honoraires pour projet d'achat d'un véhicule d'incendie

2011-06-167

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture N° 0780 au montant de 570,08 \$ à Alain Côté Consultant inc. pour les frais honoraires professionnels relativement au projet d'achat d'un véhicule pour le service incendie.
(Rés. 2011-02-057)

Séance ordinaire du 6 juin 2011

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Villeneuve & Damphousse Notaires– Honoraires professionnels – Cession par Gilles Lefebvre et Gestion G.Y.L. inc. à la municipalité

2011-06-168

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture, au montant de 1 793,65 \$, à Villeneuve & Damphousse Notaires S.E.N.C., pour les honoraires professionnels relativement à la cession d'une partie de la rue François-Chrétien. (Rés. 2011-02-043)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits, transferts budgétaires et affectations de surplus – Juin 2011

2011-06-169

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits, le transfert budgétaire et l'affectation de surplus suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Porte de garage à la bâtisse Léo Carbonneau	02.701.50.521	534 \$
Réparation pompe, station des Pins	02.413.00.521	2 391 \$
Appel de service, pompe station des Pins	02.413.00.521	601 \$
Nouvelle pompe Flygt	23.05.010.726	8 126 \$
Ponceau de 24 pouces, 5 ^e Rang	02.320.00.521	316 \$
Barrière (La Gabelle et 3 ^e Rang)	02.320.00.521	590 \$
Réfection des toitures, bâtisses d'aqueduc	02.413.00.522	9 066 \$
		8 000 \$
		budget
Réfection toiture bâtisse Léo Carbonneau	02.701.50.521	5 783 \$
		6 000 \$
		budget
Réparation de regard, côte de l'église	02.414.00.521	1 253 \$
Bourassa Agro Service, entretien des terrains jeux	02.701.50.521	1 961 \$
Parc de la Terrasse, clôture, émondage, haie	02.701.50.649	2 723 \$
Filet Nad Net, 4 filets sur petits butts de soccer	02.701.50.649	229 \$
Charriot pour le transport du système de son	02.701.50.649	136 \$
Matériaux Lavergne, peinture pour grande patinoire	02.701.50.649	870 \$
Filet et ballon volleyball, Parc des Grès	02.701.50.649	381 \$
Clôtures Cambrek – clôture du grand terrain balle	23.080.00.725	2 146 \$
	TOTAL	37 106 \$

Transfert budgétaire :

Description	De	À	Montant
	Poste budgétaire	Poste budgétaire	
Achat d'une pompe pour la station Gouverneur (Rés. 2011-04-097)	02.414.20.000	23.050.10.726	3 327 \$

Affectation de surplus :

Séance ordinaire du 6 juin 2011

Description	De	À	Montant
	Compte G/L	Compte G/L	
Achat d'une pompe pour le réseau d'égout	59.159.00.00	23.05.010.726	8 126 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion – adoption du règlement sur les limites de vitesse et le stationnement

2011-06-170

Francine Boulanger donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement concernant les limites de vitesse et le stationnement et abrogeant les règlements 307-98 et 330-2002.

8. Adoption du règlement 152-4-2011 concernant le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme et modifiant le règlement 152-86

CONSIDÉRANT que le conseil désire apporter des modifications au mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme afin d'assurer un suivi adéquat des dossiers;

2011-06-171

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement portant le numéro 152-4-2011 concernant le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme et modifiant le règlement numéro 152-86.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Financement des règlements 352-2005 et 363-2008

2011-06-172

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 13 juin 2011 au montant de 1 106 700 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 352-2005 et 363-2008, au pair échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

39 000 \$	3,50 %	13 juin 2012
40 700 \$	3,50 %	13 juin 2013
42 200 \$	3,50 %	13 juin 2014
43 800 \$	3,50 %	13 juin 2015
941 000 \$	3,50 %	13 juin 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2011-06-173

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite emprunter par billets un montant total de 1 106 700 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
352-2005	92 200 \$

Séance ordinaire du 6 juin 2011

363-2008	1 014 500 \$
Total	1 106 700 \$

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu unanimement par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 1 106 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt 352-2005 et 363-2008 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 13 juin 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	39 000 \$
2013.	40 700 \$
2014.	42 200 \$
2015.	43 800 \$
2016.	45 500 \$ (à payer en 2016)
2016.	895 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 352-2005 et 363-2008, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Renouvellement de trois (3) prêts temporaires pour une année

2011-06-174

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle, pour une période d'une année, les prêts temporaires suivants :

# prêt	Projet	Montant	Nouvelle date d'échéance
PR2	François-Chrétien III	512 500 \$	18 juin 2012
PR3	Des Seigneurs IV	358 600 \$	8 juin 2012
PR4	Place du Moulin	556 257 \$	11 août 2012
Total		1 427 357 \$	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 juin 2011

11. Modification de la résolution 2010-11-379 – Reddition de comptes TECQ 2005-2009

CONSIDÉRANT que le conseil avait adopté la résolution 2010-11-379 le 1^{er} novembre 2010 entérinant les travaux proposés dans la reddition de comptes TECQ 2005-2009 du 6 octobre 2010;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des travaux du vérificateur, des modifications doivent être apportées à la reddition de comptes;

2011-06-175

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine les travaux proposés dans la reddition de comptes révisée préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 27 mai 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Appui à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton – exploration minière

CONSIDÉRANT que les articles 65 et 235 de la *Loi sur les mines* prévoient qu'un titulaire de claims ne peut accéder, ni effectuer des travaux d'exploration minière sur un terrain privé ou public municipal sans le consentement du propriétaire dudit terrain;

CONSIDÉRANT que l'actuelle *Loi sur les mines* donne peu de droits aux citoyens et aux municipalités dans l'acceptation des projets miniers;

CONSIDÉRANT que de multiples municipalités québécoises se sont opposées à l'exploration des ressources naturelles de façon plus ou moins planifiée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est située dans un environnement naturel attirant de nombreux villégiateurs;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que tout projet de développement minier puisse obtenir un consensus social de la communauté avant le début des travaux d'exploration;

2011-06-176

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu unanimement

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et exhorte le gouvernement québécois à accélérer la refonte de la *Loi sur les mines* et lui demande d'intégrer dans la nouvelle loi des dispositions visant un meilleur équilibre entre les droits des communautés et ceux des entreprises.

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au gouvernement du Québec de reconnaître explicitement l'entité municipale comme organisme de consultation incontournable dans l'acceptation des projets miniers sur son territoire.

QU'une copie de cette résolution soit adressée à :

- Jean Charest, Premier ministre du Québec
- Pierre Arcand, ministre de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des Ressources Naturelles et de la Faune

Séance ordinaire du 6 juin 2011

- Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Serge Simard, ministre délégué aux Ressources Naturelles et à la Faune
- Jean-Paul Diamond, député de Maskinongé
- Fédération québécoise des municipalités
- MRC de Maskinongé
- Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Formation pour les élus – Le comportement éthique

2011-06-177

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise tous les élus à assister à la formation obligatoire concernant le Comportement éthique dispensée par la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra le samedi 15 octobre 2011 à Yamachiche et de défrayer tous les frais inhérents à cette formation, dont les frais d'inscription de 80 \$ plus taxes pour chacun des participants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités - Inscription

2011-06-178

Il est **proposé** par Gaétan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et trois(3) conseillers à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011 inclusivement, et de défrayer tous les frais inhérents à cette activité, dont le coût de l'inscription de 575 \$ par congressiste, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat à Aqua Data - Évaluation préliminaire des comportements hydrauliques des réseaux d'aqueduc selon le Code national de prévention des incendies

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques en incendie, la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit effectuer une évaluation de la capacité hydraulique de ses bornes d'incendie;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Aqua Data en date du 6 octobre 2010;

2011-06-179

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaétan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès retienne les services de Aqua Data, selon sa **proposition 1**, pour 1 an, au montant de 3 000 \$, avant taxes et frais de transport, pour effectuer une évaluation préliminaire des comportements hydrauliques des réseaux d'aqueduc de la municipalité, selon le Code national de prévention des incendies.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier local

2011-06-180

Il est proposé Jocelyn Isabelle, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière pour la réfection de l'Avenue Ringuette, à monsieur Jean-Paul Diamond, député

Séance ordinaire du 6 juin 2011

provincial, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande de soumission sur invitation – Réfection de l'Avenue Ringuette

CONSIDÉRANT que la municipalité avait confié le mandat à la firme Pluritec pour effectuer un devis technique pour la réfection de l'avenue Ringuette;

2011-06-181

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat à Aqua Data - Exécution du programme de rinçage unidirectionnel

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de Aqua Data, en date du 17 décembre 2010, pour l'exécution du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal;

2011-06-182

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de service de Aqua Data pour les opérations suivantes :

- Rinçage des conduites du réseau de distribution d'eau en suivant le programme de rinçage unidirectionnel;
- Validation du programme de rinçage
- Coordination des séquences de rinçage
- Chronométrage du temps de rinçage en fonction de la qualité de l'eau;
- Vérification du débit obtenu par rapport au débit requis

Cette offre est estimée à 9 400 \$ avant taxes, pour une durée de 10 jours ouvrables consécutifs, et exige la présence d'un employé municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Nomination de la personne responsable de l'application du règlement régional # 221-11 de la MRC de Maskinongé visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Maskinongé a adopté le Règlement régional # 221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée, lors de sa rencontre tenue le 13 avril 2011, en vertu d'une compétence conférée par l'article 79.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que l'article 3.1.3 dudit règlement désigne, en vertu du premier alinéa de l'article 79.19.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, comme responsable de l'application du règlement sur le territoire des municipalités locales, un fonctionnaire municipal responsable, dont la charge revient à la personne assurant la délivrance des permis et certificats;

Séance ordinaire du 6 juin 2011

CONSIDÉRANT que le responsable de l'émission des permis et certificats de la municipalité a reçu la formation et dispose de tous les outils nécessaires à l'application dudit règlement;

CONSIDÉRANT que le service d'aménagement et de développement du territoire pourra donner également du soutien;

CONSIDÉRANT que ledit article stipule que la désignation n'est valide que si la municipalité y consent;

2011-06-183

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu de consentir à la désignation du responsable de la délivrance des permis et certificats de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès pour appliquer le Règlement régional # 221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée, tel que requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Embauche d'un stagiaire au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été effectué;

2011-06-184

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche madame Geneviève Massicotte au poste d'inspecteur-adjoint en bâtiment et en environnement pour une période maximale de 16 semaines et ce, à compter du 7 juin 2011. Le salaire versé sera de 15 \$/l'heure et la municipalité assumera les frais de déplacement au tarif de 0,42 \$/km.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de dérogation mineure – Madame Noëlla Dusablon

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Noëlla Dusablon consiste à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire et du bâtiment principal, tel que prescrit aux articles 27 et 101 du règlement de zonage 234-90, localisé au 200 avenue des Sapins, sur le lot 2 545 528, de la zone Ru-03;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure permettant 3 mètres de marge avant avait été autorisée pour la maison par la résolution portant le numéro 95-04-120, mais non respectée lors des travaux d'agrandissement en 1995;

CONSIDÉRANT que la propriétaire avait cédé gracieusement à la municipalité une portion de terrain de 3,81 mètres de largeur et de 60,96 mètres de profondeur aux fins de rendre conforme la rue (Avenue de Sapins), qui elle-même n'était pas de dimension requise pour être verbalisée;

CONSIDÉRANT que le garage a été construit sans permis de construction et est non conforme à la marge de recul latérale de 0,5 mètre requise puisqu'il empiète sur le lot voisin (2 545 514) de 0,03 mètre ;

CONSIDÉRANT que Madame Noëlla Dusablon a négocié et signé avec la voisine une servitude notariée tenant lieu d'un droit d'usage cessible régularisant de la sorte la non-conformité de la marge latérale du garage;

Séance ordinaire du 6 juin 2011

CONSIDÉRANT que les membres du CCU recommandent au Conseil de régulariser la marge avant du bâtiment principal ainsi que la marge latérale gauche du bâtiment secondaire;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

2011-06-185

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard St-Pierre, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le Conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Noëlla Dusablon concernant sa propriété au 200 avenue des Sapins, lot 2 545 528, zone Ru-03 en régularisant la marge avant du bâtiment principal à 1,83 mètre ainsi que la marge latérale gauche du bâtiment secondaire à 0 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Versement de subvention au Comité d'embellissement

CONSIDÉRANT que, depuis 2010, les achats sont effectués par la municipalité;

2011-06-186

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse un montant de 2 660 \$ au comité d'embellissement à titre de subvention pour l'année 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Autorisation de signataire et de dépense – Protocole d'entente avec Déli-Candy

2011-06-187

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des loisirs à signer une entente avec Déli-Candy pour la location d'amusements pour enfants dans le cadre du Tournoi de balle Les Sauterelles qui se tiendra les 3 et 4 septembre 2011 au terrain de balle et d'autoriser le paiement de cette location au montant de 2 700 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Proclamation des Journées de la Culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la **Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès** et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la **Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès** a déjà manifesté par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Séance ordinaire du 6 juin 2011

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

2011-06-188

EN CONSÉQUENCE, il est **résolu**, sur la recommandation du **Conseil municipal** :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Varia

25.1 Octroi de contrat à Action Solutions sans fil Mauricie inc. - Location d'unités véhiculaires Focus

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions à deux fournisseurs pour doter ses véhicules d'un équipement permettant de mieux gérer sa flotte afin d'en assurer une bonne rentabilité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a analysé les offres de service en tenant compte du coût et des économies à moyen terme;

2011-06-189

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est **résolu** que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de service de location de Action Solutions sans fil Mauricie inc. datée du 18 mars 2011, pour une durée de 60 mois, comprenant les contrats d'équipements, le réseau FOCUS-IDN et le logiciel FOCUS, pour une location mensuelle de 314,50 \$ par mois pour 6 unités véhiculaires ainsi que les frais de 780 \$ pour l'installation. Les taxes applicables sont en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25.2 Appui à la Maison familiale rurale (MFR)

CONSIDÉRANT que la Maison familiale rurale (MFR) de Maskinongé est une coopérative de solidarité qui a établi un partenariat avec la Commission scolaire de l'Énergie pour offrir à des jeunes de 15 à 18 ans une façon différente d'apprendre et de réussir;

CONSIDÉRANT que la Maison familiale rurale (MFR) de Maskinongé offre des services de formation générale et de formation professionnelle à des jeunes de la 3^e à la 5^e secondaire et qui permet à ces derniers d'obtenir une double diplomation, soit un diplôme d'études secondaires et un diplôme de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la Maison familiale rurale (MFR) de Maskinongé est un projet collectif qui a fait consensus dans le milieu et que de nombreux partenaires ont permis sa création;

CONSIDÉRANT que les commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie ont choisi de retirer le financement de 300 000 \$ attribué à la Maison familiale rurale (MFR) de Maskinongé et pour l'enseignement aux adultes à Saint-Alexis-des-Monts pour l'année 2011-2012;

Séance ordinaire du 6 juin 2011

2011-06-190

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande aux commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie de **maintenir** le financement de 300 000 \$ attribué à la Maison familiale rurale (MFR) de Maskinongé et pour l'enseignement aux adultes à Saint-Alexis-des-Monts. La réussite des jeunes doit être considérée comme un objectif de première importance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25.3 Demande au Ministère des Transports pour ajout d'un arrêt obligatoire

CONSIDÉRANT que, sur le 4^e Rang, à l'intersection du Chemin Marcotte, il n'y a pas d'arrêt obligatoire pour les véhicules qui circulent en direction nord-ouest;

CONSIDÉRANT l'existence d'arrêts obligatoires dans les deux (2) autres directions de cette intersection;

CONSIDÉRANT la confusion qui existe parfois pour les conducteurs de véhicules qui circulent à cet endroit et, conséquemment, le risque d'accidents;

CONSIDÉRANT que cette portion du 4^e Rang, entre le Chemin St-Thomas et le Chemin Marcotte est sous la responsabilité du Ministère des Transports;

2011-06-191

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au Ministère des Transports d'installer une signalisation d'arrêt obligatoire sur le 4^e Rang, à l'intersection du Chemin Marcotte, en direction nord-ouest, pour la sécurité des usagers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 07

Fin : 20 h 40

26. Levée de l'assemblée

2011-06-192

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière